



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

21 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, formant la majorité des membres en exercice.

6 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON
M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Yves LE ROUX
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU
M. Oliver SCHREIBER ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel GUENIOT

0 absent

Secrétaires de séance : Mme Séverine BUFFERAND et Mme Laura ESNAULT

Date de convocation : le 19 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_09_25_09

Nomenclature : 3.5

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Vincent BONNISSEAU

Vu le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et effectifs,

M. Vincent BONNISSEAU propose à l'assemblée délibérante de créer le poste suivant :

- Adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe à temps complet : agent accueil et chargé des CNI
- Rédacteur territorial à temps complet, contractuel : chargé de l'urbanisme et des affaires foncières

M. Vincent BONNISSEAU propose à l'assemblée délibérante la suppression d'un :

- Adjoint animation titulaire 28h (au détriment de la création de poste Adjoint animation titulaire 35h)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte les suppressions de poste,
- Adopte les créations de poste,
- Modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh